

**Dossier du BHI No. S1/0178**

**LETTRE CIRCULAIRE 16/2002**  
**16 avril 2002**

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI**

**REPUBLIQUE DE SLOVENIE**

Référence: LC du BHI 48/1999

Monsieur,

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Slovénie est devenue le 72<sup>e</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le BHI a été informé par le Service des Relations extérieures de Monaco que le 15 avril 2002, la Slovénie dont la demande d'adhésion avait été approuvée par la majorité requise des deux-tiers des Etats membres de l'OHI le 9 avril 2002, a déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale auprès du gouvernement de la Principauté de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI).

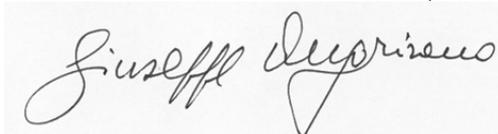
Le gouvernement de la Principauté de Monaco informera prochainement les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention entrera en vigueur pour la Slovénie, le 15 avril 2002.

Le Comité de direction remercie le gouvernement slovène pour le dépôt rapide de son instrument d'adhésion (seulement 6 jours après notification de l'approbation) et est heureux d'accueillir la Slovénie au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale. Il a été particulièrement appréciable que la délégation slovène présente à la XVI<sup>e</sup> Conférence hydrographique internationale (14-19 avril 2002) puisse participer aux travaux de la Conférence, en qualité d'Etat membre.

Le Bureau souhaite vivement poursuivre sa fructueuse coopération avec le Service hydrographique slovène, dans le domaine de la production de cartes marines.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO  
Président

Copie à : Académie maritime internationale de Trieste, Italie.

